

Convocation des étudiants

Contrôle Terminal / Session de rattrapage

MASTER 1 MEEF - 2nd degré

Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation

Disciplines : Allemand - Anglais - Documentation - Sciences de Gestion – Espagnol - EPS – Lettres - Histoire
Géographie - Italien - Mathématiques - Education Musicale -Physique - SES – SVT -Technologie - E-Langues- CPE

Date et heure	EPREUVES M1 MEEF CPE	EPREUVES M1 MEEF toutes disciplines hors CPE	LIEU
Judi 06 juillet 2017 8h00 à 10h00 (10h40 pour les étudiants bénéficiant d'un tiers temps)	UE3 : Approche historique et sociologique des systèmes éducatifs et des publics scolaires	UE4 - ec2 : Approche historique et sociologique du système éducatif et des publics scolaires	Campus : Bâtiment Droit-lettres Amphithéâtre Dessertaux

Judi 06 juillet 2017 11h00 à 12h00 (12h20 pour les étudiants bénéficiant d'un tiers temps)	UE3 : Philosophie de l'Education ²	UE5 - ec1 : SHS appliquées à l'éducation ²	Bâtiment Droit-lettres Amphithéâtre Dessertaux
	UE 3 : Psychologie des apprentissages ²		
	UE 3 : Psychologie du développement ²		

²Un tirage au sort sera effectué entre la partie philosophie de l'éducation, la partie développement ou la partie apprentissage, pour chaque étudiant, pour déterminer la matière de composition (matière affichée avant l'épreuve).

Judi 06 juillet 2017 14h00 à 15h00 (15h20 pour les étudiants bénéficiant d'un tiers temps)	UE 2 : Développement et apprentissages dans l'enseignement secondaire ¹	UE5 : SHS appliquées à l'éducation ; Développement et apprentissages ¹	Bâtiment Droit-lettres Amphithéâtre Dessertaux
---	--	---	---

¹Un tirage au sort sera effectué entre la partie développement ou la partie apprentissage, pour chaque étudiant, pour déterminer la matière de composition (matière affichée avant l'épreuve).

Fait à Dijon, le 16 juin 2017
La Directrice du département MEEF



Elsa LANG RIPERT

- Les étudiants **devront être présents 15 min** avant le début des épreuves, **porteurs de leur carte étudiant**.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant les sujets, mention en est faite sur le procès verbal d'examen (Note de service N° 85065 du 18 Février 1985).
- Les téléphones portables sont interdits dans la salle d'examen. Les sacs et cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle.
- Aucun étudiant ne sera autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition.

NOTE IMPORTANTE

Toute copie d'examen sur laquelle le candidat se serait fait connaître par des signes distinctifs sera annulée.
Toute fraude constatée fera l'objet d'un Procès Verbal transmis à la section disciplinaire de l'Université.